



## DÉCLARATION POLITIQUE DE L'ARC LATIN

Sur le changement climatique et le développement durable

Assemblée générale

Barcelone, le 4 mars 2016

L'Assemblée générale de l'Arc Latin, tenue le 4 mars 2016 à Barcelone, a axé ses discussions sur le **changement climatique et le développement durable au sein de l'espace méditerranéen**. Ceci étant, la déclaration politique suivante a été approuvée.

### **Contexte**

Le changement climatique représente un défi prioritaire à l'échelle internationale, requérant des efforts de coopération accrue entre les différents pays et acteurs, pour parvenir aux objectifs d'atténuation.

Le Sommet de Paris, qui a eu lieu en novembre 2015, a souligné à quel point il était urgent de faire face au réchauffement global, à travers la mise en œuvre d'une solide politique coordonnée entre les différents États, afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de manière considérable, et par un effort majeur en faveur du développement d'une économie verte visant à plafonner le réchauffement global à environ 2 degrés.

La position de l'Europe, au sein du sommet de Paris, a été décisive. L'Union européenne (UE) a joué un rôle prépondérant dans les négociations de la Conférence de Paris et a fait preuve d'un fort engagement dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et dans sa détermination à développer une économie verte.

Il importe de préciser qu'à l'instar de la volonté des gouvernements mondiaux, un pilier capital pour parvenir aux conclusions de la COP21 de Paris, l'implication des gouvernements locaux dans le développement de stratégies concrètes d'atténuation et d'adaptation, ainsi que dans la mise en œuvre d'actions visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, est fondamentale. À cet égard, les gouvernements locaux, depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, ont été peu à peu sensibilisés à la thématique et sont aujourd'hui les acteurs de premier plan dans l'élaboration et la promotion de politiques, stratégies et législations susceptibles d'atteindre ces objectifs de durabilité environnementale.

\*\*\*

Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC ou IPCC en anglais) a reconnu que l'espace méditerranéen était l'un des plus sensibles au changement climatique. La Méditerranée terrestre, et notamment la mer Méditerranée, a besoin impérativement de

mesures, devant répondre au besoin urgent d'adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ainsi, le changement climatique constitue l'une des priorités pour ces territoires, et les gouvernements méditerranéens se présentent comme les acteurs principaux pour atteindre ces objectifs d'atténuation.

Dans l'esprit de la déclaration sur le climat des autorités locales de la zone méditerranéenne, datée de décembre 2014 et signée à Marseille par les représentants des administrations locales et régionales, l'Arc Latin considère que la lutte contre le changement climatique et la transition vers une économie verte sont un véritable défi aussi bien pour leurs territoires que pour l'ensemble de l'Union européenne.

En ce sens, les gouvernements locaux reconnaissent leur rôle capital dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, qui se traduit par l'élaboration et l'impulsion de stratégies visant à déterminer et donner l'élan nécessaire à une stratégie cohérente de développement des énergies renouvelables (énergie solaire, énergie éolienne et énergie issue de la biomasse) ainsi que des stratégies visant à prévenir les catastrophes écologiques et à fournir aux citoyens les aides nécessaires permettant de faire face aux situations d'urgence qui pourraient en résulter.

De même, les gouvernements locaux constatent que le défi que pose le changement climatique impose une collaboration des acteurs publics et privés, se matérialisant par le développement d'actions communes et en articulation avec tous les niveaux institutionnels des territoires.

Plus particulièrement, les gouvernements locaux, partenaires de l'Arc Latin,

#### **Accueillent de manière positive :**

- Les conclusions de la Conférence des Parties sur le climat, de Paris 2015 (COP21).
- L'Agenda international 2030 sur le développement durable et, plus concrètement, les objectifs correspondants des villes et communautés durables, l'action en faveur du climat et l'énergie propre et d'un coût abordable.
- Le rôle de moteur de l'UE au sein des négociations de la Conférence des Parties sur le climat.
- Les objectifs de la nouvelle politique énergétique de l'UE et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % en 2030.
- La proposition d'étendre la Convention des Maires à l'échelle mondiale.

#### **Demandent à l'UE :**

- De créer des ponts entre le programme de développement durable 2030 et la stratégie européenne 2020 et 2030, de manière à garantir une croissance durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.
- D'accroître la coordination entre les différents instruments financiers dont dispose l'UE en vue d'optimiser les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

- De mettre en place une stratégie d'atténuation harmonieuse qui prenne en considération l'impact environnemental de l'économie maritime et puisse apporter des solutions concrètes d'atténuation capables de préserver l'écosystème de la Méditerranée (en accord avec les recommandations du Projet MarinA-Med – Projet du Programme Med 2014).

- De porter une attention particulière à la situation en Méditerranée concernant le changement climatique, en renforçant les outils financiers susceptibles d'approfondir la coopération avec le sud de la Méditerranée à travers des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

#### **Demandent aux gouvernements nationaux :**

- De décentraliser davantage en appliquant le principe de subsidiarité et en multipliant les ressources humaines et financières en vue de développer et de mettre en place des actions potentielles d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

- De faciliter et promouvoir l'accès direct aux mécanismes de financement aux gouvernements locaux.

#### **S'engagent :**

- À remplir les objectifs mondiaux avancés dans la déclaration de la Conférence des Parties, de Paris 2015.

- À continuer à assurer la coordination et la promotion des adhésions des territoires à la **Convention des Maires pour le climat et l'énergie**, qui constitue l'un des outils fondamentaux dans la lutte contre le changement climatique par les gouvernements locaux.

- À mettre à la disposition de l'UE l'expérience et les connaissances des gouvernements locaux pour élargir l'initiative de la Convention des Maires pour le climat et l'énergie vers le sud de la Méditerranée, estimant que l'implication des administrations locales du sud est indispensable à la mise en œuvre de la stratégie d'atténuation et d'adaptation de la Méditerranée (selon la Déclaration de Palmaria de l'Arc Latin - Septembre 2011).

- À élaborer les politiques de développement en adéquation avec les critères de développement économique, social et environnemental durable de notre société qui s'appuient sur la **coopération entre acteurs clés issus des secteurs publics et privés**.

- Améliorer les conditions de vie des groupes défavorisés, assurant leur accès aux services de base comme sont l'énergie et de l'eau, car ce sont les plus vulnérables aux changements climatiques.

- À entreprendre des **actions de sensibilisation des citoyens aux problèmes du changement climatique**, étant donné que la prise de conscience active des citoyens est l'un des éléments cruciaux dans la lutte contre le changement climatique.

- À promouvoir un système de **gouvernance climatique fondé sur les principes de gouvernance multi-niveaux**. Notamment, à collaborer activement avec les gouvernements locaux des zones urbaines, rural et de montagne en vue d'établir les stratégies et de garantir

les actions communes capables de favoriser une articulation équilibrée (dans des domaines tels que le transport, l'efficacité énergétique ou encore la diffusion et la promotion des énergies renouvelables et la gestion des flux touristiques).

- **À renouveler leur engagement de stimuler la capitalisation de leurs expériences** et la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de promotion des énergies renouvelables **à travers le réseau Arc Latin.**

\*\*\*\*\*